

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

AMENDEMENT

N° AC137

présenté par

Mme Mette, M. Esquenet-Goxes, Mme Bannier, Mme Folest, M. Gumbs, M. Berta et M. Croizier

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.